



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## terrorisme

Question écrite n° 9921

### Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales l'état actuel et les perspectives de la création d'un pôle de défense civile à Cambrai, qui aurait pour mission de coordonner la lutte contre les effets du terrorisme, selon l'annonce qu'il avait faite le 14 septembre 2002 au congrès national des sapeurs-pompiers.

### Texte de la réponse

Pour faire face à l'émergence de nouvelles menaces, susceptibles de toucher le territoire national et notamment le risque nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC), les pouvoirs publics doivent adopter des dispositions nouvelles, adapter les doctrines d'emplois des services de secours à ces nouveaux scénarios, équiper tous ces acteurs de matériels de protection adaptés et renforcer les programmes de formation et d'exercices afin d'être véritablement prêts. C'est pourquoi, le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales a annoncé le 27 juin dernier sa décision de créer, à Cambrai, un pôle de défense civile et notamment un centre de formation des équipes de secours à la lutte contre les effets du terrorisme, notamment NRBC. Le site de Cambrai, qui comprend les installations de la caserne Mortier au centre ville et l'ancien aérodrome OTAN de Niergnies, réunit toutes les fonctionnalités pour permettre d'assurer des formations de haut niveau et des entraînements dans les conditions les plus proches de la réalité, dans un cadre nécessairement pluridisciplinaire et interministériel. Toutes les équipes qui auront à gérer conjointement un tel événement doivent s'entraîner ensemble, confronter leur doctrine d'emploi et rechercher la plus grande complémentarité et la meilleure cohérence de leur dispositif. Outre une école de défense civile, lieu d'accueil de séminaires de formation de haut niveau aussi bien interministériels qu'internationaux et lieu de réflexions sur les doctrines d'interventions mises en oeuvre, ce pôle accueillera également : un centre de formation à la lutte contre les effets du terrorisme destiné aux formateurs, aux équipes de secours ou d'interventions spécialisées, rendu particulièrement attractif par un plateau technique de haut niveau reconstituant, avec crédibilité, les scénarios auxquelles ces acteurs auront à faire face ; une école de formation au déminage et aux engins explosifs improvisés (EEI). Ainsi, ce pôle constituera-t-il, à terme, une référence internationale, un lieu de convergence des savoirs, dans ce domaine très spécifique. Il contribuera également aux évolutions de la doctrine, aux réflexions des décideurs qui pourront ainsi adapter leur stratégie. D'ores et déjà, il constitue une priorité gouvernementale et figure parmi les dix programmes retenus par le Conseil de sécurité intérieure, lors de la séance du 8 novembre 2002.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9921

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire** : intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 janvier 2003, page 15

**Réponse publiée le** : 31 mars 2003, page 2520